



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médaille commémorative

Question écrite n° 98962

Texte de la question

M. Nicolas Dhuicq appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur la demande exprimée par l'association « Avigolfe » (Association des victimes civiles et militaires des guerres du Golfe et des Balkans) qui souhaiterait la création d'une médaille commémorative spécifique, par la France, pour la guerre du golfe Persique 1990-1991, à l'instar d'autres pays engagés. Il convient de rappeler que les médailles commémoratives ont vocation à perpétuer le souvenir de conflits au cours desquels les troupes françaises ont été engagées. Cette médaille pourrait s'appeler médaille commémorative française des opérations du golfe Persique, terme utilisé sur les titres de pension d'invalidité et sur l'arrêté du 13 juin 2006 fixant la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations dans le golfe Persique et le golfe d'Oman. Il semble en effet légitime que cette médaille soit créée, à l'heure où le vingt-cinquième anniversaire de cette guerre est célébré, afin d'honorer comme il se doit, tous les soldats ayant combattu pour la France. Aussi, il souhaiterait avoir sa position en la matière.

Texte de la réponse

Les militaires ayant participé à la guerre du Golfe ont pu être récompensés par la médaille d'outre-mer (MOM) avec agrafe en vermeil portant l'inscription « Moyen-Orient » et par la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs au titre des opérations effectuées au Moyen-Orient entre le 17 janvier 1991 et le 5 mai 1992. Par conséquent, la création d'une médaille commémorative au titre de ce conflit n'est pas envisagée dans la mesure où elle ferait double emploi avec la MOM agrafe « Moyen-Orient ».

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dhuicq](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98962

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Anciens combattants et mémoire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8281

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8595